

110 minutes de formation vidéo

117 questions et réponses commentées pour valider vos connaissances

Etablir vos contrats de travail

Vos objectifs :

- Connaître les règles essentielles vous permettant d'établir vos contrats de travail
- Savoir bâtir, formaliser et surtout sécuriser vos contrats de travail

Public visé :

- Créateur et repreneur d'entreprise
- Chef d'entreprise
- Conseil en entreprise

Pré-requis :

- Vouloir recruter du personnel et signer un contrat de travail sécurisé

Vos formateurs :

Pascale Guiomard	consultante en droit social
Aurélié Lacomme	consultant en entrepreneuriat et en finance
Eric Puig	consultant en droit social, ex-cadre de l'URSSAF et de l'ACOSS

Le contenu de la formation

Introduction

Etablir un contrat de travail, c'est non seulement construire la relation de travail présente et à venir, mais c'est surtout formaliser par écrit les engagements réciproques de chacune des parties, employeur et salarié.

Les étapes pour établir vos contrats de travail :

1. Choisir le contrat de travail adapté
2. Déterminer le temps de travail
3. Choisir les horaires de travail
4. Fixer les règles concernant les congés
5. Déterminer les postes et fixer leur coefficient hiérarchique
6. Fixer le salaire brut
7. Informer vos salariés d'éventuels avantages sociaux
8. Rappeler les règles relatives à la discipline
9. Déterminer le lieu de travail
10. Prévoir une période d'essai
11. Fixer les règles concernant le préavis
12. Prévoir des clauses particulières
13. Suspendre le contrat de travail
14. Modifier le contrat de travail
15. Rompre le contrat de travail

Conclusion

La relation de travail ne s'arrête pas à la conclusion du contrat de travail. Vous devez préparer la suite et intégrer notamment les contraintes liées à l'administration du personnel au quotidien, à la gestion de la paie, à l'animation et la motivation de vos équipes, à la gestion de vos emplois et compétences.